

COMMUNE DE CEPOY (Loiret)
Compte rendu de la séance du conseil municipal du
Mardi 10 janvier 2017

Sous la présidence de Jean-Paul SCHOULEUR,

Présents : Denis CHERON, Régis GUERIN, Marie-Thérèse LELOUP, Brigitte LEVESQUE, Thierry BEYER, adjoints, Etienne CARROUE, Séverine CERCEAU, Frédéric CHEREAU, Pierre FARGEAS, Michel GOURDELLIER, Joséphine GULLI, Charline LEFEVRE, Christophe MIREUX, Michèle SCHOULEUR, Corinne VOCANSON, PEDRA-MEIRA Françoise, conseillers.

Absents excusés :

LEFEVRE Charline : pouvoir à SCHOULEUR Michèle
TEXIER Pierre-Arnaud : pouvoir à CHEREAU Frédéric

Secrétaire de séance : FARGEAS Pierre

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par courrier en date du 14 décembre 2016, Monsieur Christophe PAYEN l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter de ce jour.

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet, s/c de Monsieur le Sous-Préfet de Montargis, en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Mme Françoise PEDRA-MEIRA, suivante immédiate sur la liste dont faisait partie Monsieur Christophe PAYEN lors des dernières élections, est installée en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

LES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 01 (Jean Paul SCHOULEUR)

Patrimoine : étude aménagement bâtiment Quartier de Montenon

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à poursuivre les démarches entreprises concernant l'avenir du bâtiment de la Société PJA Invest, Quai de Maintenon, suite à sa liquidation judiciaire.

DELIBERATION n° 02 (Brigitte LEVESQUE)

Scolaire et petite enfance : renouvellement de la convention prestation de service CAF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention enfance-jeunesse d'objectif et de financement de la prestation de service « accueil de loisirs » signée entre la commune de CEPOY et la Caisse d'Allocations Familiales s'est achevée le 31 décembre 2015.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer une nouvelle convention pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

DELIBERATION n° 03 (Marie Thérèse LELOUP – Hadrien PECHOUTOU)

Personnel communal : régime indemnitaire RIFSEEP

Suite à la mise en place du RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel, et qui est appelé à remplacer plusieurs indemnités, notamment l'IAT, l'IFTS et l'IEMP mises en place dans notre collectivité, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du Maire afin d'instaurer le RIFSEEP dans :

- La filière administrative

DELIBERATION n° 04 (Marie Thérèse LELOUP – Hadrien PECHOUTOU)

Personnel communal : régime indemnitaire RIFSEEP

Suite à la mise en place du RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel, et qui est appelé à remplacer plusieurs indemnités, notamment l'IAT, l'IFTS et l'IEMP mises en place dans notre collectivité, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du Maire afin d'instaurer le RIFSEEP dans :

- La filière animation

DELIBERATION n° 05 (Marie Thérèse LELOUP – Hadrien PECHOUTOU)

Personnel communal : régime indemnitaire RIFSEEP

Suite à la mise en place du RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel, et qui est appelé à remplacer plusieurs indemnités, notamment l'IAT, l'IFTS et l'IEMP mises en place dans notre collectivité, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du Maire afin d'instaurer le RIFSEEP dans :

- La filière sanitaire et sociale

DELIBERATION n° 06 (Marie Thérèse LELOUP – Hadrien PECHOUTOU)

Personnel communal : régime indemnitaire RIFSEEP

Suite à la mise en place du RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel, et qui est appelé à remplacer plusieurs indemnités, notamment l'IAT, l'IFTS et l'IEMP mises en place dans notre collectivité, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du Maire afin d'instaurer le RIFSEEP dans :

- La filière technique

DELIBERATION n° 07 (Marie Thérèse LELOUP – Hadrien PECHOUTOU)

Personnel communal : régime indemnitaire instauration de l'ISS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire d'instaurer l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) qui pourrait être attribuée aux techniciens suivant certains critères :

- Responsabilité
- Niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé
- Qualité des services rendus

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

DELIBERATION n° 08 (Marie Thérèse LELOUP – Hadrien PECHOUTOU)

Personnel communal : modalités techniques du Compte Epargne Temps

Le compte épargne temps permet à un agent d'épargner ses droits à congés, RTT ou repos compensateur, afin de les utiliser ultérieurement sous différentes formes.

Il est rappelé au conseil municipal que par délibération en date du 09 juin 2016, la commune a décidé de la mise en œuvre du CET. Le Maire a établi un projet de règlement intérieur portant sur le CET, qui a reçu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion du Loiret en date du 16 septembre 2016.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de règlement intérieur du CET.